

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES PYRENEES ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 066-216601757-20250227-09202527022025-DE



Nombre des Membres

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	23	23

Séance du 27 Février 2025

Date de la Convocation

24.02.2025

Date d'Affichage

24.02.2025

Objet : Cession Parcelle AH 0203

Délibération n° 09

L'An Deux Mille Vingt Cinq

Et le vingt-sept Février à 19 heures 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence Madame Nathalie REGOND PLANAS, Maire de Saint-Genis-des-Fontaines.

Présent-es : Mme Nathalie REGOND-PLANAS, *Maire*, Mme Monique MASGRAU, M. Jean LAURENT, Adjoint, Mme Aurélie SIRJEAN, M. Francis BERTHELIER, M. Roger GARDEZ, M. André COSTARD, Mme Françoise BEY-BELOT, M. Christian JASINSKI, Mme Dominique BERCAÏTS, Mme Catherine CABIRON, M. Anthony CROUZET, Mme Françoise PELET-FOUCHÉ, M. Didier CHOPLIN, Mme Annick GAYTON, M. Pascal NICOLAS, Mme Bernadette LEVELEUX, M. Jean-Michel BORSNAK, Mme Anne GUEZENNEC, *Conseillers Municipaux*.

Absent-es : Mme Antoinette SANCHEZ, Mme Bénédicte ENJALBERT, Mme Patricia EGEE, M. Pierre FONTANA

Procurations : Mme Antoinette SANCHEZ à Mme Nathalie REGOND PLANAS, Mme Bénédicte ENJALBERT à Mme Françoise BEY-BELOT, Mme Patricia EGEE à Mme Monique MASGRAU, M. Pierre FONTANA à M. Pascal NICOLAS

Secrétaire de Séance : M. Francis BERTHELIER

Madame la Maire

EXPLIQUE que les anciens propriétaires de la parcelle sise « 2, Ancien Chemin Royal », cadastrée AH 134, ont construit sur le domaine privé de la Commune.

La parcelle concernée est cadastrée ; il s'agit de la AH0203 d'une superficie de 65 m².

DIT qu'il y a lieu de régulariser à l'occasion de la vente entre les conjoints JALMAIN et FAVILLIER ;

PROPOSE au Conseil Municipal la cession de la parcelle cadastrée AH 0203 appartenant à la Commune au prix de 10€/m², soit 650 € (six cent cinquante Euros) ;

DIT que les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par l'acquéreur ;

PRECISE que Maître DOAT de l'Office Notarial Notavia, Notaire à Laroque des Albères, se chargera de la transaction pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 066-216601757-20250227-09202527022025-DE

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AH 0203 appartenant au domaine privé de la Commune au prix de 10€/m², soit 650 € (six cents cinquante euros) au SCI CRISTY (Monsieur et Madame FAVILLIER) ;
- **APPROUVE** que les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Maire




Nathalie REGOND PLANAS

Certifié exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture

En date du

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique